

## MAIRIE DE LOCMIQUELIC

### ARRETE POUR TRAVAUX RUE DU ROLLO

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUELIC,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

**Vu** le Code des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/1

**Vu la** loi du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**Considérant** la nécessité de règlementer la circulation et le stationnement au droit du chantier dans la rue du Rollo,

## ARRÊTONS

### Article 1 :

A compter du 16/01/25 et jusqu'à la fin des travaux, la rue du Rollo est interdite à la circulation, de l'intersection de la rue du Rollo et la rue Général de Gaulle jusqu'à l'intersection de la rue du Rollo et la rue Jean lebas afin d'effectuer des travaux de dépose du branchement aérien.

Le stationnement est interdit au droit du chantier.

### Article 2 :

Mise en place de la signalisation et des déviations par l'entreprise intervenante.

### Article 3 :

La Gendarmerie et la police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LOCMIQUELIC, le 02 janvier 2024

Monsieur le Maire,  
Eric PATUREL

